

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION 2024-12-87**

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 29

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent** : Morgane LOAEC

**Procurations** :

Aurélien MESLET à Anne DELAROCHE  
Simon DE MEYER à Monique BRONEC  
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

**Elus absents car concernés par l'affaire** :

Mesdames Ingrid MORVAN et Régine SAINT JAL et Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO

**Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.**

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Il est proposé au Conseil municipal de verser aux associations guipavasiennes citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs :

- A l'association ALC pétanque, la somme de 343.13 € correspondant aux frais engagés par l'association pour aménager le boulodrome extérieur de l'espace Yves Kerjean ;
- A l'association GDR basket, la somme de 400 € pour participer aux frais engagés par l'association pour la finale de la coupe de Bretagne le 1<sup>er</sup> juin à Yffiniac ;
- A l'association GDR tennis de table, la somme de 350 € pour participer aux frais engagés par l'association afin de permettre à un compétiteur de participer au championnat du monde vétérans à Rome du 6 au 14 juillet ;
- A l'association Les Amis de Poul ar Vilin, la somme de 240 € pour participer aux frais engagés par l'association pour l'évacuation d'une épave dans l'Elorn en vue de son recyclage ;
- A l'association GDR football, la somme de 2 000 € pour participer aux frais engagés par l'association pour remplacer leur tunnel d'accès au terrain détruit lors de la tempête Ciaran en novembre 2023 ;
- A l'association La Chasse Guipavasienne, la somme de 513.84 € pour participer aux frais engagés par l'association pour acheter du matériel permettant de lutter contre la prolifération des sangliers sur la commune ;
- A une guipavasienne, membre de l'équipe de France de para surf, la somme de 500 € pour sa participation au championnat du monde de para surf en Californie en novembre 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle aux associations et personnes mentionnées sous la réserve de production de justificatifs.

### **Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

### **Décision du Conseil municipal : Adoptée l'unanimité.**

Le Maire,  
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

La secrétaire de séance,  
Danièle LE CALVEZ

